



Compte-rendu

CSA Agriculture et Forêt

28 septembre 2023

Accès rapide aux sujets

La déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle :.....	1
Adoption du règlement intérieur.....	1
Demands de l'Alliance du Trèfle :.....	1
Points d'actualités.....	2
Mise en œuvre de la PAC 2023-2027.....	2
L'Alliance de Trèfle s'étonne de (relativise?) ce bilan présenté comme très positif.....	2
Assurance récolte.....	3
Forêt.....	4
L'Alliance du Trèfle regrette que le sujet Forêt arrive tardivement en réunion.....	4



Résumé : L'Alliance du trèfle vous a représentés au 1^{er} comité social de l'administration « agriculture et forêt ». Présidé par Philippe Duclos, DGPE, les échanges ont été nourris et animés, en particulier sur la mise en œuvre de la PAC et sur la forêt. La grande souffrance des agents en SEA a été soulevée par toutes les OS.

Vos représentants : Valérie Boyé, Anne-Laure Delaporte, Jean-Noel de CASANOVE

M. P. Duclaud ouvre la séance et fait part de sa satisfaction à la présider. Cette instance doit permettre de fluidifier le dialogue social et de discuter des problèmes rencontrés.

La déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle :

L'Alliance du Trèfle fait part des besoins en renforcement des moyens et des compétences. Elle revient sur les conséquences du transfert des FEADER qui a amputé les SEA, ce qui les fragilise. Concernant la PAC, la forte mobilisation des agents permettra certes le paiement des avances, malgré de nombreuses embûches, mais au détriment de leur santé.

Le rapport CGAAER propose une vision prospective de la politique agricole, de ne plus engager de grandes réformes structurelles.

En ce qui concerne le budget 2024, en moyens des opérateurs forestiers, le compte n'y est vraiment pas.

L'Alliance du Trèfle demande des bilatérales régulières.

Retrouvez la déclaration complète [ICI](#).

L'administration confirme l'utilité de ces réunions. La DGPE s'affirme comme très engagée dans les points soulevés et indique que beaucoup des points évoqués trouveront une réponse dans les sujets à l'ordre du jour.

Elle répond favorablement à la demande de l'AdT pour les bilatérales.

Adoption du règlement intérieur

L'administration présente le règlement intérieur (RI), qui est semblables à ceux des autres CSA. Des remarques sont émises par les organisations syndicales (OS).

Demands de l'Alliance du Trèfle :

- envoi des convocations et de l'ordre du jour également sur les courriels institutionnels des OS, comme cela est précisé dans le RI ;
- stipuler aux art. 27 et 28 qu'aucun enregistrement du CSA ne soit possible sans accord préalable des participants et sans utilisation de l'intelligence artificielle sauf modification préalable du RI.

L'administration étudiera toutes les modifications demandées et fera un tableau récapitulatif qui sera transmis aux OS. Le vote se fera ultérieurement par voie électronique.

Points d'actualités

Mise en œuvre de la PAC 2023-2027

La présentation est faite par Marie-Agnès VIBERT, cheffe du service gouvernance et gestion de la PAC.

L'administration rappelle que 2023 est l'année de mise en œuvre de la réforme de la PAC. Des nouveautés sont apparues : système de suivi des surfaces en temps réel, droit à l'erreur, nouveau système de rapportage demandé par l'UE avec mise en place d'indicateurs de performance (l'ASP est en charge de ce dernier point), aide à l'UGB, écorégime... Des fiches pratiques ont été rédigées.

La DGPE mène tout un chantier juridique pour pouvoir répondre aux nombreuses interrogations et asseoir les aides pour éviter toute contestation.

Un rappel du calendrier est présenté :

1er janvier : télédéclaration des aides animales ;

1er avril : télédéclaration des aides surfaciques, prolongée de 15 jours suite à un dysfonctionnement.. Les professionnels considèrent dans leur ensemble que cela s'est bien passé.

L'instruction des aides dans ISIS qui normalement ouvre début juin a été retardée cette année. Il a fallu arbitrer entre démarrer avec un outil non finalisé ou attendre, mais jusqu'à quand ?

A ce jour, on est proche de la date de paiement de l'avance de mi-octobre (16/18 octobre). Une première liquidation a pu être faite le 23 septembre. L'Administration est confiante pour le respect de l'échéance d'octobre pour une majorité d'exploitants. Une communication a été faite auprès des OPA pour les informer des tenants et aboutissants.

La phase suivante sera le paiement du solde en décembre. La date réglementaire de fin des paiements est le 30 juin n+1.

L'Alliance de Trèfle relativise ce bilan présenté comme très positif.

La campagne est réellement très chaotique. Quels agriculteurs seront finalement payés ? A quel niveau ? Dès le 19 octobre, il faudra gérer les appels de tous les agriculteurs - au mieux interrogatifs, au pire mécontents - qui n'auront pas été payés ou à des montants inférieurs à ceux attendus. Il serait utile de connaître les dossiers qui seront bloqués - comme cela a été le cas pour les GAEC l'an passé dont les paiements ont été retardés de plusieurs mois sans réelle lisibilité sur des délais de paiement. Les agents des SEA sont fatigués, car ils ont fourni d'énormes efforts pour traiter les dossiers et parfois refaire plusieurs fois ce qui avait déjà été fait. De plus, ils ont de vives appréhensions sur la période d'après mi-octobre en évoquant les réactions des agriculteurs.

L'Alliance du Trèfle est intéressée de savoir combien d'agriculteurs ne seront pas payés à mi-octobre.

Les OS font savoir que le prestataire informatique retenu lors du marché public (Cap Gemini) ne satisfait pas les demandes ou alors que le cahier des charges est défaillant. Ils font part de la crainte d'agressions de la part des exploitants non payés ou en colère.

Elles remarquent que de nombreuses alertes bloquantes sont intervenues. Par ailleurs, elles rappellent l'erreur d'importation par le prestataire qui a conduit à l'écrasement de 4700 dossiers dans 9 départements. Les agents ont dû refaire le travail et instruire à nouveau les dossiers concernés. De même; le nombre d'exploitants concernés par l'avance de mi-octobre n'est pas connu. La communication par l'ASP a été faite mais n'insiste pas suffisamment sur les chiffres. Les OS soulignent que les exploitants calent leurs prêts bancaires, sur la base des avances. Il est important que les établissements bancaires soient informés des décalages de paiement.

Pour des situations exceptionnelles comme cette année avec la mise en œuvre de la réforme de la PAC, les agents ont besoin de reconnaissance. Les OS relèvent que les SEA n'attirent pas : de nombreux postes ouverts en SEA restent sans candidats. Ces postes sont confiés à des agents sortis d'école qui manque d'expérience et les exposent de trop. Les contractuels sont sous-payés par rapport au travail d'instruction complexe qui leur est confié et représentent une part trop importante des équipes : ils pallient trop souvent l'absence de titulaire.

Enfin, les OS regrettent l'absence de l'ASP à ce CSA.

Par la voix du représentant du groupement des DDT(M), Fabien Menu, les Directeurs saluent l'engagement des équipes. Globalement les choses se présentent dans des conditions inconfortables mais beaucoup plus sereines que lors de la dernière réforme en 2015. Il y a de très nombreux échanges entre DDT, ASP et DGPE, notamment sur les difficultés subies par les agents. Il y a une attente de communication et d'éléments de langage aux OPA.

Le DGPE ajoute que les paiements seront effectivement inférieurs à l'habitude. Il faut faire une communication adaptée, mais cela est difficile tant que l'on ne connaît pas les chiffres définitifs. On sait d'ores et déjà qu'une majorité de dossiers sera payée. Par ailleurs, il est prévu une liquidation par semaine pour permettre des paiements au fur et à mesure de l'avancée de l'instruction des dossiers restants.. Tout cela a été expliqué aux OPA, qui ont manifesté de la compréhension.

Le DGPE remercie et félicite les équipes. Il est conscient des situations de stress, de mal être au travail et sait qu'il va être complexe de gérer les exploitants non payés.. L'idée est bien de diminuer la pression sur les équipes. Des messages ont été passés aux OPA, un point avec les banques est prévu .

Il précise que l'ASP est au taquet. C'est notamment elle qui s'est rendu compte du problème de l'écrasement des dossiers et a stoppé l'opération d'importation en cours..

Le service des ressources humaines (SRH) précise qu'en ce qui concerne les contractuels, il faut faire remonter les dossiers en difficulté (problème d'avance ou autre). Pour ce qui concerne les durées de contrats, le SRH a revu sa doctrine d'emploi et autorise des durées de contrats plus longues. La grille des agents contractuels est en cours de validation par le CBCM. La revalorisation prévue est significative. Enfin, le SRH espère que la déconcentration des procédures de recrutement des contractuels auprès des SGCD à partir de 1er janvier 2024 facilitera les démarches et raccourcira les délais. Les OS s'interrogent sur les capacités de tous les SGCD à prendre en charge ces nouvelles missions, notamment au vu du rapport de la mission inter-inspection sur ces services. Le SRH précise que des échanges sont en cours depuis plusieurs mois avec les SGCD, pour permettre leur montée en compétence sur ce sujet.

Assurance récolte

Présentation réalisée par Simon Tranchant, chef du bureau gestion des risques à la DGPE.

L'Administration présente le nouveau dispositif "indemnité de solidarité nationale" (ISN), voulu unique et universel. Il concerne toutes les surfaces assurées, ou non, et toutes les cultures. Ce dispositif prend la suite des calamités agricoles.

Il est prévu que ce soit les assureurs qui gèrent une partie de l'ISN. En 2023, sa gestion est confiée aux assureurs pour les surfaces assurées uniquement. Les DDT gèrent l'ISN pour les surfaces non assurées.

Pour 2024, les discussions ont repris pour étendre la gestion réalisée par les assureurs : elle concernerait l'ensemble des prairies, assurées ou non, ainsi que toutes surfaces des exploitants qui ont une assurance multi risques climatiques (MRC), même partielle.. Pour les autres groupes de cultures, on vise à

confier l'ensemble des surfaces des agriculteurs partiellement assurés par une assurance multi-risques climatiques (AMRC) (guichet unique) sur ses surfaces.

Il resterait aux DDT tous les exploitants non assurés - hors prairies, si un accord avec les assureurs est trouvé. Les discussions sont bien avancées, mais ce n'est pas encore formellement acté.

En 2023, la DGPE a accompagné les services pour la phase de « reconnaissance de la calamité » : webinaires au printemps et début été. Elle prévoit de continuer pour la deuxième phase, le dépôt et le traitement des dossiers.

Pour les prairies, la gestion se fait uniquement par indices (les mêmes que ceux retenus par les assurances), il n'y a plus de mission d'enquête. La phase de dépôt et de traitement sera simplifiée car la détermination se fera au niveau national par croisement indices/ surfaces. Les SEA seront sollicités pour l'explication aux exploitants.

Une OS s'étonne que l'ISN hors prairie soit encore portée par les DDT en 2024 (alors que le dispositif prairies est celui qui est le plus simplifié).

Le représentant du groupement des DDT insiste pour qu'il puisse y avoir une marge de négociation locale. Le problème des experts, difficiles à trouver sur certaines cultures, reste entier. Les agents de l'INAO pourraient satisfaire le besoin mais les textes rendent leur recrutement impossible à ce jour. Il propose de réfléchir à un vrai système de vacation.

L'Administration précise qu'il est prévu que soient mis en place des outils de contre-expertise. Notamment, un marché public pour le suivi de la pousse de l'herbe est en cours, ce suivi permettra d'avoir un indice.

Sur la question des experts, l'objectif est d'avoir une approche harmonisée pour tous les exploitants. Il est visé de recourir aux experts des assurances. Il y a dé plafonnement de la rémunération pour solliciter tout expert du département.

Forêt

Pour l'Administration, l'objectif visé est triple :

- protection des forêts ;
- renouvellement des forêts ;
- utiliser le bois comme matériau de décarbonation.

Le président de la République a fixé comme objectif de renouveler 10 % de la forêt française et de planter 1 milliard d'arbres d'ici à 2032.

Les DDT sont impliqués dans les dossiers France 2030 "forestiers".

En juillet, a été remis au Ministre le rapport "[objectif forêt](#)". Ce document va devenir la ligne guide du MASA. En s'appuyant sur la valorisation de l'aval, la rémunération des propriétaires, le développement des capacités de production.

La forêt privée représente 2/3 de la forêt française. Il faut mobiliser les propriétaires. Beaucoup n'ont pas de plan de gestion (incendies). L'abaissement du plancher à 20 ha pour ces plans de gestion représente un vrai défi pour le CNPF. La DGPE travaille sur de nouveaux leviers pour inciter les privés à élaborer ces plans. La lutte contre le morcellement est aussi un objectif.

En ce qui concerne la lutte contre les incendies, le code forestier propose de nouveaux outils qui permettent de simplifier et de moderniser les procédures liées au débroussaillage. Des moyens supplémentaires sont octroyés à l'ONF sur la DFCI (Méditerranée, Aquitaine et autres zones encore peu concernées)

L'été 2023 a été largement en dessous de la moyenne décennale des incendies. Les messages de prévention auprès des communes ont porté leurs fruits.

Une stratégie interministérielle de la lutte contre les incendies est effective et la carte des risques incendies a été actualisée et revue pour la rendre plus agile puisqu'elle dépendra dorénavant d'arrêtés et non plus de la loi.

L'Alliance du Trèfle regrette que le sujet Forêt arrive tardivement en réunion.

Il y aurait beaucoup à dire sur la forêt et nous regrettons vraiment que ce sujet arrive à 13h avec des contraintes horaires des participants.

Dans les services déconcentrés, comme indiqué en DL, les effectifs forestiers se réduisent à peau de chagrin et le peu de postes restants sont trop souvent pourvus par des agents non formés dans le domaine forestier. Or ces agents sont isolés sans l'appui d'un collègue forestier pour l'aider

Les enjeux en matière de défense contre les incendies sont enfin pleinement intégrés dans les priorités nationales comme suite aux incendies de 2022 qui préfigurent ce que nous réserve l'avenir

En revanche la mesure de l'importance des actions du RTM de l'ONF ne semble pas encore prise.

Les crues d'octobre 2020 dans les vallées de la Royat et de la Vésubie ou l'effondrement de falaise en août 2023 dans la vallée de la Maurienne ne font que démontrer l'importance des stratégies des études et analyses portées par les services RTM ONF

Une étude européenne pilotée par l'INRAE a mis en évidence qu'un arbre sur 4 dans les Alpes devait être considéré comme un ouvrage de prévention/réduction des risques naturels.

Ces missions de sécurisation active et passive font l'objet de débat et d'arbitrage interministériel. Pourriez-vous dire combien le MASA est mobilisé pour assurer la bonne gestion de la sécurisation des territoires de montagnes, notamment dans le cadre de sa politique forestière et des moyens mis en œuvre pour renouveler les peuplements forestiers dans une période d'évolution du climat qui impacte fortement les peuplements forestiers de montagne ?

Mais ce n'est que l'une des missions de ces établissements que je connais fort bien pour y avoir exercé plus de 20 ans. Au fil du temps, les missions n'ont cessé de s'accroître alors qu'à contrario les effectifs baissaient fortement.

Le ministère est parvenu à infléchir cette tendance. C'est important et appréciable mais malheureusement largement insuffisant.

Aujourd'hui la situation est plus que tendue. Les agents réalisent leurs missions par engagement professionnel et par passion. Nombre sont ceux qui se surinvestissent depuis trop longtemps au détriment de leur santé et leur famille et qui ont épuisé leurs forces. Ce surinvestissement n'est pas tenable sur la durée et trop d'agents nous contactent à bout de force.

Nous avons entendu la souffrance des agents dans le point sur la PAC. Croyez-moi la situation est aussi inquiétante pour la forêt

L'Administration répond en relatant la rencontre d'une personne au salon de l'agriculture qui a dit que la MASA n'a plus de politique forestière. Des agents font part de leur mal-être en invoquant le sentiment d'impuissance devant le dépérissement de par le climat.

Personne ne peut dire qu'il n'y a plus de forestiers au MASA ni douter de la volonté du MASA, il y a des moyens. On sait que Paris ne s'est pas fait en un jour et qu'il faut du temps pour une remontée. Maintenant il y a une feuille de route, des moyens, des ambitions. Les moyens doivent être mobilisés y compris au-delà de la fonction publique (entreprises forestières).

Des signaux envoyés la veille par le Ministre à la fois sur l'ONF avec inversion de la tendance de baisse des moyens et sur le CNPF avec des moyens remis en place.

Concernant les plans de gestion, tout le monde ne va pas présenter son dossier sur 2024 et il faut avoir un objectif de progressivité.

